



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 4  
000 000 € AUPRES D'ARKEA BANQUE  
ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS**

**DÉCISION N° DM-22-004  
EN DATE DU 12 JANVIER 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-20-501 du 2 juin 2020 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, Conseiller municipal, dans les fonctions relatives aux finances locales et au suivi des délégations de service public ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de souscrire un prêt de 4 000 000€ (quatre millions d'euros) pour son besoin de financement de la section d'investissement ;

**VU** la proposition d'Arkea Banque Entreprises et Institutionnels dont le siège social est allée Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon ;

## D É C I D E

**DE CONTRACTER**, un prêt de 4 000 000 € (quatre millions d'euros), destiné au financement de la section d'investissement, auprès d'Arkea Banque Entreprises et Institutionnels qui en sera le gestionnaire aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans pour la phase d'amortissement avec une date ultime de consolidation au 30/01/2023 ;

Index :

- EURIBOR 3 mois + marge de 0,11% avec floor à 0 sur l'index (pendant la phase de mobilisation)
- EURIBOR 3 mois + marge de 0,24% avec floor à 0 sur l'index (pendant la phase de consolidation)

Amortissement du capital : linéaire ;

Périodicité : trimestrielle ;

Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 3% du capital remboursé par anticipation ;

Frais de dossier : 0,10% du montant mis à disposition ;

**DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

**DE SIGNER**, à cet effet, la convention de prêt de 4 000 000 € (quatre millions d'euros) avec Arkea Banque Entreprises et Institutionnels.

Pour extrait conforme,  
Le Conseiller municipal délégué aux finances  
locales et au suivi des délégations de service  
public,

***Signé***

**Pierre GIRARD**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220112-lmc1H9237H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/01/2022  
Date de Publication : 12/01/2022